



Fonds pour de transformation de l'action publique

Annonce des lauréats
du premier appel à projets

Dossier de presse

Le 20 juin 2018



Édito du Ministre de l'Action et des Comptes publics



Transformer l'action publique : nous y sommes !

Cet objectif n'a rien d'abstrait. Ce n'est pas un énième artifice technocratique tombé d'en haut. Pas une lubie de Ministre. **C'est un mouvement irréversible, amorcé grâce à l'impulsion et au talent de nos agents publics pour changer durablement la façon dont nos administrations fonctionnent.**

C'est le début d'une spirale vertueuse destinée à améliorer, en même temps, le service public rendu aux usagers, le quotidien des 5,4 millions d'agents qui le produisent et l'utilisation de l'argent public. **C'est une priorité sur laquelle nous avons décidé d'investir comme jamais, avec 700 millions d'euros mis sur la table, dont 200 millions d'euros dès 2018.**

Le fonds pour la transformation de l'action publique prend vie. Le 25 septembre 2017, le Premier ministre en posait les fondations. Le 1^{er} février dernier, nous lançons le premier appel à projets. **Ce 20 juin 2018, j'ai la joie de donner à 17 équipes d'agents publics les moyens de changer leurs administrations comme elles l'ont, elles-mêmes, imaginé.**

Sélectionnés parmi 122 dossiers d'excellent niveau, remontés de 15 ministères et 42 organismes publics, nos premiers lauréats se sont saisis de leurs champs d'action publique pour les transformer en partant du vécu du terrain, à l'aide des technologies les plus abouties.

Emploi, éducation, santé, urbanisme, justice... **Les investissements que le Gouvernement annonce aujourd'hui, d'un montant de 126 millions d'euros, entendent démultiplier l'efficacité de la puissance publique dans chacune de ses missions, simplifier partout l'accès aux services publics et libérer du temps pour l'accompagnement des usagers notamment.**

Je tiens à remercier les personnalités qualifiées issus de tous horizons – secteur public, secteur privé, monde universitaire - qui ont identifié ces pépites de la nouvelle action publique. **Je veux aussi, comme Ministre de tous les agents publics, féliciter ceux qui ont participé à ce premier appel à projets. Un second prend la suite pour cette année, avec 74 millions d'euros restant à investir.** Les volontaires ont jusqu'au 20 septembre prochain pour déposer leurs dossiers innovants. Je les y encourage vivement !

Gérald DARMANIN

Édito du secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Numérique



Les usages numériques ne cessent de croître aujourd'hui, soutenus par des révolutions technologiques comme l'intelligence artificielle, qui permettent l'émergence de nouveaux services.

Dans ce contexte, l'Etat se mobilise pour mettre le numérique au cœur de la transformation de ses politiques publiques et de l'amélioration des démarches pour les citoyens. En cohérence, la quasi-totalité des projets retenus par le Fonds pour la Transformation de l'Action Publique mobilisent la donnée, le cloud ou encore des algorithmes d'IA.

Les bénéfices attendus sont multiples - amélioration de la qualité des services offerts aux usagers, simplification de processus internes générateurs de complexité pour les agents, aide à la prise de décision – et les domaines d'application variés : emploi, environnement, transport, détention, etc.

Je me réjouis également de voir que deux chantiers structurants pour la transformation numérique de l'Etat seront financés par le Fonds : France Connect Plateforme, pour permettre l'échange de données entre administrations, et France Connect Cloud pour doter l'Etat de réelles capacités en la matière. Ces deux projets s'inscrivent par ailleurs dans l'objectif de 100% des démarches accessibles en ligne sur lequel nous nous sommes engagés à l'horizon 2022.

Dans l'ensemble de ce mouvement, une exigence devra continuer à nous accompagner ; celle de l'inclusion numérique, car l'évolution des administrations ou des politiques publiques doit se faire avec et pour les citoyens sans laisser personne au bord du chemin.

Mounir MAHJOUBI

Investir pour mettre en place des réformes structurantes

Un fonds pour mener à bien la transformation de l'Etat, engagée dans le programme Action Publique 2022

Comme tous les producteurs de services, la sphère publique doit se transformer, de manière significative, pour s'adapter aux évolutions de la société, aux attentes des usagers et des agents publics et aux opportunités qu'apportent les nouvelles technologies.

Or, la transformation de l'action publique ne peut réussir qu'en se dotant de moyens d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles et ambitieuses.

Pour y arriver, le Gouvernement a ainsi mis en place, au titre du Grand plan d'investissement annoncé par le Premier ministre le 25 septembre 2017, un « Fonds pour la transformation de l'action publique », doté de 700 M€ sur cinq ans et destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation. C'est la première fois que l'Etat va investir autant pour transformer l'action publique et porter des projets stratégiques et novateurs, en finançant :

- des réformes prometteuses, qu'il s'agisse de réformes de grande envergure ou de projets à plus petite échelle, ayant des objectifs ambitieux d'amélioration du service public et de réduction des dépenses publiques ;
- des expérimentations à très fort potentiel d'amélioration des services publics, valorisant les initiatives audacieuses.

Ce fonds est l'un des leviers du programme gouvernemental de transformation « Action publique 2022 » et doit permettre de répondre aux objectifs du programme : améliorer la qualité de service pour les citoyens et les entreprises, offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics et réduire la dépense publique.

Un pilotage au plus haut niveau

La décision d'attribution des financements est effectuée par un comité de pilotage présidé par le ministre de l'Action et des Comptes publics. Ce comité supervise la mise en œuvre du fonds et sélectionne les projets financés. Il est composé du secrétariat d'État au numérique, qui est associé aux décisions s'agissant des projets numériques de l'État, de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), du secrétariat général pour l'investissement (SGPI), de la direction du budget (DB) et de personnalités qualifiées bénévoles.

Les personnalités qualifiées pour ce premier appel à projets ont été choisies pour leurs compétences et sont issues d'horizons très différents (secteur public, secteur privé et monde académique) :

- ▶ **Yann Algan**, économiste, Doyen de l'Ecole d'Affaires Publiques de Sciences Po ;
- ▶ **Axel Dauchez**, fondateur de Make.org ;
- ▶ **Magali Joessel**, Directrice du pôle d'investissement dans les projets industriels chez Bpifrance ;
- ▶ **Michèle Kirry**, Préfète ;
- ▶ **Sébastien Veil**, directeur de participations – Advent international.

L'expertise des personnalités qualifiées sur les projets déposés a apporté une aide déterminante pour aider l'administration dans la sélection des projets.

Le secrétariat du fonds est quant à lui assuré par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), en lien avec la direction du budget (DB).

Les personnalités qualifiées



Yann ALGAN est un économiste français, spécialiste de l'économie collaborative et numérique, de l'économie de la confiance et du bien-être et des politiques publiques et de l'éducation. Il est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est nommé, en juillet 2015, doyen de l'école d'affaires publiques de Sciences Po. Ses travaux sont à la croisée de la recherche en économie, en management, et en psychologie.



Magali JOESSEL a commencé sa carrière au ministère de l'économie et des finances et a intégré l'Inspection générale des finances. Elle a ensuite été Directrice des investissements d'intérêt général de la Caisse des dépôts et consignations, pilotant ainsi des activités d'investissement dans des infrastructures territoriales (immobilier, énergies renouvelables, numérique...). Elle a rejoint Bpifrance au moment de sa création mi 2013 comme Directrice de la Stratégie. Depuis septembre 2014, elle dirige le Fonds SPI (sociétés de projets industriels), qui investit dans la création de nouvelles activités industrielles.



Sébastien VEIL. Diplômé de l'Ecole Normale supérieure, Sciences-Po et l'ENA. Membre du Conseil d'Etat, Sébastien VEIL s'engage tout d'abord dans la sphère publique en tant que conseiller sur les questions sociales à l'Elysée puis rejoint le secteur privé. Il est actuellement directeur dans l'un des plus importants fonds d'investissements du monde. A travers ce parcours public-privé, il acquiert, en plus de sa connaissance du milieu institutionnel, une culture financière.



Michèle KIRRY. Préfète, Michèle Kirry a été présidente du jury des trois concours de l'ENA pour 2017. Elle est énarque et titulaire d'un master en sciences politiques à New York University. Elle a récemment été directrice des ressources et des compétences de la police nationale de 2015 à 2017. Préfète de la Nièvre de 2012 à 2014, elle a été successivement, de 2009 à 2012, Directrice de l'administration générale, du personnel et de budget, puis directrice des ressources humaines des ministères du Travail, de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé. Michelle KIRRY fait partie des experts du comité Action publique 2022.



Axel DAUCHEZ est diplômé de l'Ecole polytechnique. Il a débuté au marketing de Procter & Gamble et s'est rapidement concentré sur les médias et le digital où il a dirigé des entreprises en forte croissance pendant près de 20 ans. En 1995, il reprend la direction du marketing consommateurs du leader mondial des jeux et logiciels Ludo éducatifs PC (Cocktel-Sierra-Blizzard). Il devient en 1998 Président de la première agence digitale française BDDP & Tequila interactive. En 2002, il prend la Direction Générale du groupe Moonscoop, leader mondial de la production audiovisuelle d'animation. En 2010, il devient CEO de Deezer. En 2014, il devient président de Publicis France où il pilote notamment la première édition de Viva Technology, le premier événement mondial dédié à la collaboration entre start-ups et grands groupes. Il fonde alors Make.org, la première plateforme européenne et indépendante de mobilisation de la société civile. Axel DAUCHEZ fait partie des experts du comité Action publique 2022.

Un premier appel à projets plébiscité

Lors du comité interministériel à la transformation publique (CITP) du 1er février 2018, le Gouvernement a annoncé le lancement du premier appel à projets du « Fonds pour la transformation de l'action publique », dont 200 millions d'euros d'autorisations d'engagement en 2018 sur les 700 millions d'euros.

Au 15 mars 2018 – date de la clôture de l'appel à projets - **122 dossiers ont été déposés**, pour un montant de 2,310 Mds d'€ dont 827 M€ demandés au fonds, traduisant une forte mobilisation des administrations 15 ministères et 42 organismes publics ont déposé un dossier.

La grande majorité des projets déposés (85%) concernent le numérique. Ont également été déposés des projets relatifs à l'organisation et aux ressources humaines et des projets de modernisation des bâtiments et équipements, plus éloignés des orientations stratégiques du fonds.

Une procédure d'instruction et une stratégie de sélection des dossiers inédite

Le secrétariat du fonds a procédé à une première instruction des dossiers déposés, en lien étroit avec les membres du comité de pilotage. L'analyse des projets a été effectuée selon les critères suivants :

- ▶ le caractère stratégique et novateur du projet proposé ;
- ▶ l'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et de modernisation des conditions de travail des agents ;
- ▶ des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies après trois ans après l'investissement d'un euro ;
- ▶ la qualité de sa gouvernance et des moyens de conduite du projet.

Dans le cadre de cette instruction, certains porteurs de projets ont été auditionnés.



Séance d'audition des porteurs de projets - 19 avril 2018





Comité de pilotage de sélection des lauréats - 22 mai

17 projets lauréats

Le comité de pilotage s'est réuni le mardi 22 mai 2018 pour sélectionner les 17 projets lauréats, représentant un financement du fonds de **126 M€** pour un montant total des projets de 337 M€.

Ces projets ont été sélectionnés parmi la liste des projets répondant pleinement aux critères du fonds, et notamment le fait de permettre un retour sur investissement conséquent, reposant au moins en partie sur des économies certaines.

Les dossiers retenus peuvent être regroupés en trois catégories :

- ▶ **Transformer les modes d'action publique** (5 projets) ;
- ▶ **Développer des nouveaux services numériques aux usagers** (7 projets) ;
- ▶ **Faciliter le travail des agents** (5 projets).

Un second appel à projets annoncé

Un nouvel appel à projets est lancé aujourd'hui : la désignation des projets lauréats aura ainsi lieu avant la fin de l'année 2018.

Dans le cadre de ce nouvel appel à projets, des concentrateurs de petits projets pourront être financés afin de favoriser l'émergence de projets innovants. Les dossiers de présentation des projets devront être déposés avant le 20 septembre 2018.

Liste des projets lauréats

- **Intelligence Emploi** - Ministère du Travail – Pôle emploi
- **Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (CFVR)** - Ministère de l'Action et des Comptes Publics – DGFiP
- **Datascience** - Ministère de l'Intérieur
- **Indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens**
Ministère de l'Éducation nationale (DEPP) et Ministère du Travail (DARES)
- **Health data hub** - Ministère des solidarités et de la santé – DREES
- **Accompagnement et déploiement de la télémédecine en établissements médico-sociaux** - Ministère des solidarités et de la santé – DGOS
- **Dématérialisation des démarches administratives et des aides financières**
Ministère de la Culture - Secrétariat général
- **La dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme** Ministère de la Cohésion des territoires – DGALN
- **Dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties**
Ministère de l'Action et des Comptes Publics – DGFiP
- **Incub-O, l'accélérateur régional de la transformation numérique en Occitanie** Préfecture région Occitanie
- **Bâtir le socle numérique de l'Etat plateforme (FranceConnect plateforme)- phase 2** - Services du Premier Ministre – DINSIC
- **Systèmes experts en météorologie et climat** - Ministère de la Transition écologique et solidaire – Météo France
- **Numérique en détention (NED)** - Ministère de la Justice – Direction de l'administration pénitentiaire
- **Mettre en place une offre de Cloud d'Etat : France Cloud**
Services du Premier Ministre – DINSIC
- **Transformation numérique de la protection juridique des majeurs (PJM)**
Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction générale de la cohésion sociale
- **Passage au mode « service » des logiciels de l'Agence de mutualisation des universités et établissements** - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Innovation – AMUE
- **Améliorations par l'Innovation pour les Finances de l'Etat** - Ministère de l'Action et des Comptes publics – AIFE

Intelligence Emploi

Ministère du Travail – Pôle emploi

Le projet « Intelligence emploi » a vocation à installer durablement l'intelligence artificielle au sein de Pôle emploi comme levier de l'accélération de l'accès et du retour à l'emploi durable. Les processus internes et l'offre de service de l'opérateur seront ainsi considérablement optimisés, au bénéfice d'un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Quels bénéfices ?

Les bénéfices apportés par ce projet sont de plusieurs ordres : le fait d'automatiser des tâches simples permettra aux conseillers de Pôle emploi de consacrer plus de temps à l'accompagnement.

Par ailleurs, une meilleure exploitation des données permettra de renforcer le diagnostic de la situation du demandeur d'emploi comme des besoins de recrutement de l'entreprise, pour personnaliser encore plus le service qui leur est apporté et accélérer le retour à l'emploi.

Cette modernisation des outils induira donc une évolution positive des métiers, une réduction des coûts de fonctionnement, et contribuera, grâce aux retours vers l'emploi des bénéficiaires, à l'équilibre des comptes de l'assurance chômage.

20 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Une évolution des métiers pour les agents
- Une accélération du retour à l'emploi pour les usagers

Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (CFVR)

Ministère de l'Action et
des Comptes Publics – DGFiP

Ce projet vise à améliorer l'efficacité du contrôle fiscal en renforçant le ciblage des dossiers contrôlés grâce au datamining et à l'intelligence artificielle.

Quels bénéfices ?

Ce projet apporte une nouvelle dimension à la mission de contrôle fiscal.

Il a pour ambition d'améliorer la sélection et la pertinence des opérations de contrôle en offrant de nouveaux outils grâce au datamining et à l'intelligence artificielle.

Il permettra ainsi de cibler limiter plus précisément les procédures de contrôles intrusives et souvent lourdes afin de lutter de manière plus efficace contre les fraudes les plus graves.

En ciblant mieux les contrôles sur les plus forts soupçons de fraude, ce projet s'inscrit donc pleinement dans l'objectif porté par le projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC), qui est de nouer par principe une relation de confiance avec les usagers et les contribuables.

5,2 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

Des opérations de contrôles plus pertinentes et efficaces

Transformer les modes d'action publique

Datascience Ministère de l'Intérieur

Le projet « Datascience » vise à amplifier l'activité du laboratoire scientifique (datalab) créé en 2016 par le Ministère de l'Intérieur afin de systématiser les démarches d'analyse stratégique par la donnée. Il va également favoriser l'émergence de l'intelligence artificielle au profit de l'ensemble des missions du Ministère de l'Intérieur.

Quels bénéfices ?

L'analyse et le croisement de données du ministère de l'intérieur a déjà permis d'obtenir des avancées dans des domaines importants, tels que la lutte contre la fraude.

Ce projet permettra au Ministère de l'Intérieur d'améliorer l'efficacité ses actions dans des domaines qui touchent la vie quotidienne des usagers, tels que la prévention routière ou la sécurité publique.

1,7 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

Un développement de l'analyse stratégique par la donnée pour améliorer l'efficacité des politiques publiques de sécurité publique et de prévention routière

Transformer les modes d'action publique

Indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens

Ministère de l'Éducation nationale (DEPP)
et Ministère du Travail (DARES)

Ce projet vise à améliorer le suivi des indicateurs d'insertion professionnelle des apprentis et lycéens en centralisant l'ensemble des données nécessaires.

Quels bénéfices ?

Ce projet vise à rendre disponibles des données fines sur l'insertion professionnelle des lycéens et apprentis par spécialité, établissement scolaire et centre de formation d'apprentis (CFA).

Il s'inscrit donc pleinement dans une démarche de transparence sur la qualité des services des établissements et centres de formation, permettant aux jeunes de disposer d'éléments objectifs dans le choix de leur orientation.

1,4 million d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Une mise à disposition d'informations plus fines sur l'insertion professionnelle pour les choix d'orientation des jeunes

Transformer les modes d'action publique

Health data hub
Ministère des solidarités et de la santé
DREES

Ce projet vise à créer une infrastructure de données « big data » en santé ainsi qu'à réunir des outils et compétences permettant d'améliorer significativement l'efficacité de notre système de santé.

Quels bénéfices ?

L'utilisation efficace du potentiel des données de santé peut donner lieu à des bénéfices considérables, que ce soit en matière de recherche clinique, d'aide à la décision des professionnels de santé, d'allocation optimale des ressources dans les établissements et pour le développement d'une médecine prédictive et performante.

Ce projet permettra donc, sur le long terme, d'améliorer les performances de notre système de santé en améliorant la qualité de la prise en charge et en réduisant les coûts.

9,6 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Le développement de l'analyse par la donnée pour la recherche clinique, l'aide à la décision en matière d'allocation de ressources et le développement d'une médecine prédictive et performante

Accompagnement et déploiement de la télémédecine en établissements médico-sociaux

Ministère des solidarités et de la santé
DGOS

Ce projet vise à accompagner le déploiement de la télémédecine dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et dans les zones sous-denses en apportant un accompagnement méthodologique et un soutien financier.

Quels bénéfices ?

Ce projet permettra l'équipement de 200 EHPAD en matériel permettant la téléconsultation, soit 3% des EHPAD, d'ici 2022.

Il permet ainsi de renforcer l'accès aux soins pour des personnes fragiles, dépendantes et vivant dans des zones sous-denses, permettant ainsi d'améliorer la pertinence des soins, en particulier en réduisant les hospitalisations inutiles et en donnant aux professionnels de santé les moyens d'organiser les soins sur leur territoire et de se coordonner autour du patient.

4,7 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- L'équipement de 200 EHPAD en matériel permettant la téléconsultation
- Une amélioration de l'accès aux soins pour les personnes âgées

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Dématérialisation des démarches administratives et des aides financières

Ministère de la Culture
Secrétariat général

Ce projet vise à dématérialiser à 100% (guichet et arrière guichet) l'ensemble des démarches administratives et des aides financières traitées en administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de la Culture. L'objectif est de simplifier à la fois la vie des usagers et le traitement par les agents du ministère.

Quels bénéfices ?

Plus de 550 000 démarches effectuées par divers usagers sont instruites chaque année par le ministère de la Culture (demande d'information, de subvention, d'autorisation d'urbanisme sur site classé ou de travaux sur monuments historiques, de licences d'entrepreneurs de spectacle, ou encore de certificats d'exportation de biens culturels).

Toutes ces procédures seront entièrement dématérialisées d'ici 2021, permettant d'améliorer la qualité de service pour les usagers par la simplification des démarches, la réduction des délais d'instruction et une plus grande transparence et traçabilité dans les procédures. Ce projet vise également à améliorer les conditions de travail des agents et à améliorer l'efficacité administrative en supprimant les doubles saisies et en retravaillant l'ergonomie du poste de travail.

2 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Un accès facilité aux démarches du ministère de la culture et une réduction des délais d'instruction

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

La dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme Ministère de la Cohésion des territoires – DGALN

Ce projet vise à dématérialiser le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme traitées par l'Etat, en particulier les permis de construire, pour simplifier les démarches des usagers.

Quels bénéfices ?

Plus d'un million de demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites chaque année par les collectivités territoriales ou par les services l'Etat. La dématérialisation des procédures traitées par l'Etat permettra de simplifier les démarches des usagers mais également d'aider les collectivités territoriales à développer des services similaires pour que la démarche profite à l'ensemble du territoire national.

Ce financement concrétisera un engagement du comité interministériel de l'action publique du 1^{er} février 2018, qui vise à rendre accessibles en ligne la totalité des demandes de permis de construire et démarches d'urbanisme avant le 31 décembre 2021.

3,6 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Un accès en ligne des démarches de demandes de permis de construire

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Dématérialisation des déclarations foncières des propriétés bâties

Ministère de l'Action et
des Comptes Publics – DGFiP

Ce projet vise à permettre aux usagers de déclarer en ligne les informations concernant leur propriété foncière en bénéficiant d'un pré-remplissage et d'une information personnalisée sur leurs obligations à partir des documents d'urbanisme transmis.

Quels bénéfices ?

Environ 1,5 million de déclarations foncières sont effectuées par an. La création d'une offre de déclaration en ligne permettra de simplifier les démarches des usagers : ceux-ci pourront bénéficier du pré-remplissage de leur déclaration grâce à l'identification automatique de leur local dans leur espace sécurisé impots.gouv.fr et d'une information préalable personnalisée sur leurs obligations à partir des documents d'urbanisme souscrits par voie électronique et transmis à la DGFiP.

De plus, ce projet permettra une prise en compte plus rapide des changements relatifs aux propriétés bâties et garantira, en particulier pour les collectivités locales, une fiabilité plus grande des bases de la fiscalité directe locale.

4 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- La possibilité pour l'utilisateur de déclarer en ligne et en une seule fois les informations concernant ses propriétés foncières

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Incub-O, l'accélérateur régional de la transformation numérique en Occitanie

Préfecture région Occitanie

Le projet Incub-O permettra d'accélérer la transformation numérique de l'Etat en région, par la dématérialisation des démarches de l'ensemble des services de l'Etat de la région Occitanie et la modernisation des processus de travail, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et faciliter le travail des agents.

Quels bénéfices ?

Le projet Incub-O s'inscrit dans l'objectif d'une dématérialisation de 100 % des procédures à l'horizon 2022 en accompagnant les agents dans ces changements, pour faciliter les démarches des usagers, tout en prévoyant des actions pour favoriser l'inclusion numérique et garantir ainsi une égalité de traitement entre les citoyens, dans une région de 13 départements dont certains très ruraux.

Il a pour ambition de favoriser une administration plus réactive, plus moderne et plus à l'écoute des usagers, notamment pour les publics les plus éloignés sur les territoires. A travers son aspect particulièrement novateur, ce projet peut constituer une expérimentation qui pourrait par la suite être développée au niveau national.

1,2 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Un projet local de transformation numérique pouvant ensuite être déployé au niveau national

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Bâtir le socle numérique de l'Etat plateforme (FranceConnect plateforme) -phase 2

Services du Premier Ministre

DINSIC

Ce projet permettra de simplifier et personnaliser les démarches et services en ligne. Il s'agira de mettre en œuvre une plate-forme mutualisée d'échange de données et de gestion de l'identification numérique ainsi qu'un service mutualisé de dématérialisation des démarches.

Quels bénéfices ?

De nombreuses démarches seront simplifiées pour les usagers : des informations déjà connues par l'administration ne seront pas demandées de nouveau grâce à la facilitation de l'échange de données entre administrations et un service commun d'identification, dans le respect de la protection des données. Cette plateforme facilitera le travail d'instruction des agents en limitant les tâches de saisies, au profit de l'expertise métier.

19,3 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Un travail d'instruction facilité grâce au partage de données pour les agents
- Des démarches simplifiées pour les usagers

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Systèmes experts en météorologie et climat

Ministère de la Transition écologique et
solidaire – Météo France

Ce projet vise à mobiliser des technologies innovantes (« machine learning ») pour développer des systèmes experts automatisés dans les domaines de la météorologie et du climat. Il s'agit d'améliorer concrètement le service rendu et de développer de nouveaux services tout en repositionnant l'expertise humaine plus en aval sur la chaîne de valeur au contact des utilisateurs finaux.

Ce projet inclut également l'accompagnement des agents concernés par la transformation profonde de leur métier qui est induite par la montée en puissance de ces systèmes experts.

Quels bénéfices ?

La réalisation de ce projet améliorera le traitement automatique des données (prévision météo et simulations climatiques), ce qui permettra de mieux prévoir les impacts des phénomènes météorologiques (risques naturels notamment) et du changement climatique (biodiversité, qualité de l'air...).

La sécurité météorologique des particuliers, entreprises (aéronautique, transport maritime, agriculture, bâtiment...) et collectivités publiques s'en trouvera sensiblement renforcée.

Les agents concernés par une évolution profonde de leur métier feront l'objet d'un accompagnement dédié (formation, reconversion...)

2,9 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Une meilleure prévision des phénomènes météorologiques et climatiques et de leurs impacts

Développer des nouveaux services numériques pour les usagers

Numérique en détention (NED)
Ministère de la Justice –
Direction de l'administration pénitentiaire

Le projet « Numérique en détention » (NED) poursuit deux objectifs majeurs :

- alléger la charge administrative des agents pour leur permettre de se consacrer à leurs missions de surveillance et de préparation à la sortie,
- améliorer le service rendu aux détenus et à leurs proches en les responsabilisant sur la réalisation d'actes de gestion de la vie en détention et en leur permettant de mieux préparer leur réinsertion.

Ceci est rendu possible par la mise en place d'un portail agents, d'un portail détenus et d'un portail pour les proches.

Quels bénéfices ?

Ce projet supprimera les formulaires papier au profit d'un canal numérique, et permettra aux détenus d'être autonomes dans l'achat de produits non fournis par l'administration (soda, etc) et d'utiliser le compte personnel du détenu et à leurs proches de réserver des créneaux de visites ou d'alimenter le compte d'un détenu. En outre, le NED proposera des cursus pédagogiques.

Le déploiement progressif du numérique en détention sur tout le territoire, permettra à terme de faire bénéficier plus de 28 000 personnels pénitentiaires et plus de 70 000 personnes incarcérées de ces évolutions.

7,9 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Une gestion administrative plus simple pour le personnel pénitentiaire
- Une responsabilisation accrue des détenus et de leurs proches pour améliorer le service rendu

Faciliter le travail des agents

Mettre en place une offre de Cloud d'Etat :
France Cloud
Services du Premier Ministre
DINSIC

Ce projet vise à développer des capacités « cloud » au bénéfice de l'Etat pour accélérer la mise à disposition des services numériques innovants et réduire les coûts d'hébergements et de développement du SI de l'Etat.

Quels bénéfices ?

Le cloud est un mode de consommation à l'usage de ressources informatiques à distance (infrastructures, services,...). L'Etat pourra bénéficier d'une variété de solutions répondant à ses différents besoins, notamment de sécurités, d'économie, ou de recours aux dernières innovations. Le cloud favorise également la mise en œuvre de méthodes agiles qui permettront d'accélérer le développement de services numériques innovants pour les usagers et les agents.

24,3 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

- Une mutualisation des capacités d'hébergement
- Une accélération du développement de services innovants

Faciliter le travail des agents

Transformation numérique de la protection juridique des majeurs (PJM)

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction générale de la cohésion sociale

Ce projet a pour ambition une dématérialisation complète des processus administratifs relevant de la protection juridique des majeurs (sous tutelle ou sous curatelle), qui mobilisent les administrations de la cohésion sociale ainsi que les juridictions civiles.

Une telle modernisation permettra de simplifier et d'alléger les procédures d'agrément, d'autorisation, de désignation et de suivi des mandataires juridiques qui assurent la protection des majeurs, mais également des délégués aux prestations familiales, qui interviennent en soutien aux familles en difficulté pour les aider à gérer les prestations familiales et autres allocations qu'elles perçoivent.

Quels bénéfices ?

En France, plus de 480 000 personnes sont placées sous tutelle ou sous curatelle. Le fait de simplifier les démarches et de dématérialiser les relations entre les mandataires ou délégués et l'administration permettra d'alléger leur charge administrative afin de libérer leur temps au profit des personnes qu'ils accompagnent.

Il s'agira en parallèle d'améliorer le pilotage et le contrôle de l'activité des mandataires et délégués, grâce à une gestion financière mieux outillée, dans l'intérêt permanent des majeurs protégés.

2,2 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

Une simplification de la gestion administrative pour optimiser le pilotage de la politique de protection juridique des majeurs

Faciliter le travail des agents

**Passage au mode « service » des logiciels
de l'Agence de mutualisation
des universités et établissements**
Ministère de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche et Innovation - AMUE

Ce projet vise à mettre en commun les logiciels supports et les logiciels métiers (scolarité, gestion des laboratoires) de 180 universités en mode cloud ou hébergement à distance.

Quels bénéfices ?

Aujourd'hui l'ensemble des 180 établissements supérieurs hébergent et maintiennent localement les mêmes logiciels.

Grâce à ce projet, l'AMUE proposera de transférer ses logiciels dans une infrastructure mutualisée, en mode service (hébergement distant ou cloud). Cela permettra de réaliser des économies importantes en matière d'infrastructure, (salles informatiques) ou de serveurs et de ressources humaines.

8,7 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

Une simplification de la gestion des logiciels de 180 universités

Faciliter le travail des agents

**Améliorations par l'Innovation pour
les Finances de l'Etat**
Ministère de l'Action et
des Comptes publics – AIFE

Ce projet permettra d'optimiser les processus financiers de l'Etat, au bénéfice de ses agents et de ses fournisseurs, en automatisant et en simplifiant leurs tâches et leurs échanges.

Quels bénéfices ?

Ce projet d'automatisation s'appuie sur des solutions techniques et organisationnelles innovantes. Il a pour objectif de simplifier et d'automatiser les tâches des agents de l'Etat intervenant dans les processus financiers, et ainsi réduire les délais de paiement des fournisseurs. L'appui de l'intelligence artificielle et le développement d'un assistant virtuel permettront d'optimiser la fonction financière, de faciliter les échanges avec les entreprises et d'alléger la charge de travail des agents publics.

7,37 millions d'€

Montant accordé par le fonds

Les + du projet :

Une réduction du délai de paiement des fournisseurs de certaines dépenses grâce à l'automatisation des processus

Faciliter le travail des agents

Contact presse :

Axelle DE FONTGALLAND - 01 71 21 10 90 | 06 29 88 52 55

axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr